



Tentative dhomicide dommage et interet

Par **sak**, le **19/11/2018** à **02:05**

bonsoir je suis une victime de tentative dhomicide avec fusil je suis blesse de 2 jambes et je bouge pas jai fait une operation sur une jambes je suis sorti de lhospital apres 7 jours et le docteur il ma donner pour linstant 60 jours darret de travail.je voulais savoir svp quel demarches que je dois faire pour mes dommages et interet physique et moral ainsi que le montant maximal que je dois demander.merci

Par **morobar**, le **19/11/2018** à **10:02**

Bonjour,

Il faut tout de suite confier vos intérêts à un avocat, par exemple conseillé par une association d'aide aux victimes.

[citation]le montant maximal que je dois demander.merci[/citation]

Il est impossible de vous répondre, les jambes de Kim Kardashian ou Adriana Karembeu valant, hélas, beaucoup plus que les miennes et probablement plus que les vôtres.